

02942

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

N°/MFPTRI/DGTSS/DPS

Ministère de la Fonction publique,
du Travail et des Relations
avec les Institutions

Dakar, le 20-09-2012

LE MINISTRE

Objet: Atelier d'identification de l'existant et des lacunes dans la mise en œuvre d'un socle de protection sociale au Sénégal.

Mesdames, Messieurs,

L'atelier d'identification de l'existant et des lacunes dans la mise en œuvre d'un socle de protection sociale au Sénégal, organisé en partenariat avec le Bureau international du Travail (BIT), initialement prévu du 18 au 21 septembre 2012 est reporté à la période du 02 au 05 octobre 2012 à l'Hôtel Pullman.

S'inscrivant dans le sillage de la recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du Socle de protection sociale au Sénégal, cet atelier lance le processus d'une évaluation qui vise à identifier les priorités dans le domaine de la protection sociale et à estimer les coûts des interventions.

L'atelier a pour objectif d'entamer une analyse de l'existant et des lacunes pour la mise en œuvre d'un socle de Protection sociale au Sénégal, fondée sur un large processus participatif impliquant les ministères, les organismes gouvernementaux, les représentants des travailleurs, les représentants des employeurs, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

A cet effet, je vous invite à désigner un représentant pour présenter une communication lors de cet atelier et à prendre part à la réunion de cadrage qui aura lieu le lundi 24 septembre 2012 à 15h à la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale sise à l'immeuble Yoro LAM.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Pièces-jointes :

- TDR
- Programme
- Contenu attendu de la Communication

Destinataires :

- Délégué général à la Protection Sociale et à la Solidarité nationale ;
- Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
- Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi ;
- Ministre de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin ;



MANSOUR SY

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
COURRIER ARRIVEE ORDINAIRE
Date: 30 SEP 2012
N°: 3198

- Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural ;
- Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Cellule nationale de lutte contre la Malnutrition.

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Fonction publique,
du Travail et des Relations avec les Institutions

Atelier d'identification de l'existant et des lacunes dans la mise en œuvre d'un Socle de protection sociale au Sénégal

02 -05 Octobre 2012
HÔTEL Pullman

Ordre du jour provisoire

02 Octobre 2012

08h30-09h00	Accueil des invités et mise en place
9h00-10h00	Cérémonie d'ouverture
10h00-10h30	Pause café
10h30-12h30	Présentation du socle de protection sociale et exemples de SPS au niveau mondial Situation actuelle de la protection sociale au Sénégal Discussion
12h30-14h00	Déjeuner
14h00-15h15	Communication du Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions Discussions
15h15-15h45	Pause café
15h45-17h00	Communication du Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions Communication du Comité National du Dialogue Social Discussions

03 Octobre 2012

9h30-10h30	Communication du Ministère de l'Economie et des Finances Communication de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale Discussions
10h30-11h00	Pause café
11h00-12h30	Communication du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (volet soins de santé) Communication du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (volet assurance santé) Discussions
12h30-14h00	Déjeuner
14h00-15h15	Communication du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin Communication du Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi Discussions
15h15-15h45	Pause café
15h45-17h00	Communication du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural Communication de la Cellule de lutte contre la Malnutrition Discussions

04 Octobre 2012

9h30-10h30	Communication des PTF
10h30-11h00	Pause café
11h00-12h30	Communication des PTF
12h30-14h00	Déjeuner
14h00-15h15	Travaux de groupes
15h15-15h45	Pause café
15h45-17h00	Travaux de groupes

05 Octobre 2012

9h30-11h00	Restitution des travaux de groupes en session plénière Discussion
11h00-11h30	Pause café
11h30-12h30	Cérémonie de clôture
12h30	Déjeuner

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Ministère de la Fonction publique,
du Travail et des Relations avec les Institutions**

**Atelier d'identification de l'existant et des lacunes dans la
Mise en œuvre d'un socle de Protection sociale au Sénégal**

02 au 05 Octobre 2012
HÔTEL Pullman

TERMES DE REFERENCE

Contexte et justification

Le Sénégal, après avoir ratifié la Convention n°102 de l'Organisation Internationale du Travail concernant la sécurité sociale, s'est doté d'un système de sécurité sociale caractérisé par l'existence de plusieurs institutions qui mettent en œuvre la couverture sociale au profit des travailleurs salariés relevant du Code du Travail (Loi n°97-17 du 1er décembre 1997). Le système national de sécurité sociale couvre huit (08) éventualités sur les neuf risques sociaux énoncés dans la Convention n°102 susvisée.

A l'instar de la plupart des Etats africains, le système sénégalais de sécurité sociale souffre d'un déficit de couverture car ne prenant en charge que les travailleurs du secteur formel. En effet, les dispositifs formels sont basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques constitués par la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées et les mutuelles professionnelles complémentaires. Par exemple, pour la retraite on note une faiblesse du taux de couverture qui est de l'ordre de 10% de la population active et de 3% de la population totale et le nombre de personnes prises en charge par l'IPRES et le FNR tourne autour de 30% de l'effectif de 750 000 et les 70% restantes ne bénéficient d'aucune prise en charge.

Concernant la CSS, une grande majorité de la population ne bénéficie pas de ses prestations (secteur informel, secteur rural, journaliers et catégories sociales vulnérables). Quant aux bénéficiaires de la couverture maladies, ils évoluent autour de 800 000 pour 125 IPM fonctionnels. En somme, au Sénégal seuls 20% du monde du travail bénéficient de couverture sociale.

Dans le sillage de l'Initiative pour un socle de protection sociale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015 est une contribution tripartite à l'effort consenti pour réaliser des progrès mesurables en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Dans le même ordre d'idées, la Déclaration tripartite de Yaoundé d'octobre 2010 préconise la mise en œuvre du socle de protection sociale.

La Protection sociale est considérée comme une thématique prioritaire dans la Stratégie Nationale de Protection sociale (SNPS) et le Document de Politique Economique et Sociale (DPES). La SNPS constitue un outil essentiel pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. L'objectif de la SNPS est de réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations et se centre sur quatre axes fortement corrélés : i) extension de la protection sociale ; ii) réforme des systèmes formels de sécurité sociale ; iii) amélioration de la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ; et iv) gestion des catastrophes et risques majeurs.

Le DPES 2011-2015 interpelle tous les acteurs socioéconomiques pour tirer profit de la synergie de tous les secteurs. A cette fin, la stratégie du DPES est articulée autour de trois axes liés et solidaires : i) création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie ; ii) accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable ; et iii) renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.

La Protection sociale a été aussi retenue, avec l'emploi, comme les deux axes prioritaires du Programme Pays pour le Travail Dément (PPTD), formulé par les partenaires tripartites avec l'appui technique considérable du BIT. Enfin, l'adoption de la Recommandation sur les socles de protection sociale (No. 202), lors de la 101e session (2012) de la Conférence internationale du Travail (CIT), appelle à fournir aux populations l'accès à des prestations et à des soins essentiels en matière de santé ainsi qu'à une sécurité élémentaire de revenu, ce qui constitue les socles nationaux de protection sociale.

Les socles de protection sociale devraient comporter des garanties élémentaires de sécurité sociale qui assurent au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale. Un socle de protection sociale devrait comporter au moins les garanties élémentaires de sécurité sociale suivantes :

- accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui réponde aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;
- sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires ;
- sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ; et
- sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

Le socle de protection sociale se repose sur l'idée simple que les personnes qui ont accès à un ensemble de biens, services et transferts de base peuvent se hisser hors de la pauvreté ou de la précarité, et peuvent participer plus productivement aux économies.

A cet égard, en capitalisant les résultats probants engrangés lors de la dixième session ordinaire du Comité National du Dialogue Social (CNDS) tenue du 21 au 25 novembre 2011, le Ministère de la Fonction Publique, du travail et des Relations avec les Institutions, avec l'appui technique du BIT, relance le processus de formulation et de mise en place d'un socle national de protection sociale.

Objectif

Dans le cadre d'un large processus participatif, l'atelier vise à identifier l'existant et des lacunes pour la mise en œuvre d'un socle de Protection sociale au Sénégal.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'atelier vise les objectifs suivants :

- vulgariser la recommandation sur les socles de protection sociale, 2012 (No. 202) ;
- maîtriser les mécanismes de protection sociale existants ;
- identifier les lacunes dans chaque composante du SPS ;
- adopter une feuille de route pour la mise en place du socle national de protection sociale.

Résultats attendus

Au terme de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- la Recommandation sur les socles de protection sociale, 2012 (No. 202) est vulgarisée ;
- les mécanismes de protection sociale existants sont identifiés et maîtrisés ;
- les lacunes dans chaque composante du SPS sont identifiées;
- une feuille de route pour la mise en œuvre du socle national de protection sociale est adoptée.

Liste des participants

- Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale
- Ministère de la fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions
- Ministère de l'Economie et des finances
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale
- Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi
- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin
- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
- Cellule de lutte contre la Malnutrition
- Employeurs
- Travailleurs
- Collectivités locales (UAEL)
- ONG(CONGAD)
- UNICEF
- Banque Mondiale
- OMS
- UNFPA
- UNDP
- PAM
- Coopération française
- LUXDEV
- USAID
- CTB
- ACDI
- JICA

Durée :

L'atelier aura lieu du 18 au 21 Septembre 2012

Lieu :

Les Résidences Mamoune, Sacré Cœur 3 VDN, Dakar.

Atelier d'identification de l'existant et des lacunes dans la mise en œuvre d'un socle de protection sociale au Sénégal

Hôtel Pullman
02-05 octobre 2012

Contenu attendu de la communication

L'évaluation basée sur le dialogue national est un outil utilisé par le BIT pour identifier les volets prioritaires d'intervention dans le domaine de la protection sociale et pour estimer le coût des interventions identifiées. Le cadre de référence pour conduire l'évaluation est déterminé par les garanties élémentaires de sécurité sociale énoncées dans la Recommandation sur les socles de protection sociale, 2012 (No. 202) (voir annexe).

L'objectif principal de cet atelier, étant la première phase de l'évaluation, est d'entreprendre une analyse de l'existant et des lacunes pour la mise en œuvre d'un socle de Protection sociale au Sénégal, fondée sur un large processus de dialogue national avec les ministères et organismes gouvernementaux, les représentants des travailleurs, employeurs et des organisations de la société civile, et les partenaires techniques et financières. Les communications des participants et les discussions permettront remplir la Matrice d'évaluation basée sur le dialogue nationale (voir annexe).

Le contenu souhaité de la communication devra porter, entre autres, sur :

- informations sur les programmes de protection sociale existants dans votre institution
- informations sur les programmes de protection sociale prévus
- statistiques relatives à la couverture et dépenses
- partenaires avec qui votre institution coopère
- enseignements tirés des programmes exécutés et/au en cours d'exécution
- études de coûts et d'impact et évaluations des programmes réalisés
- identification des lacunes par rapport à la matrice d'évaluation
- forces et faiblesses de votre institution pour mettre en place un socle de protection sociale

A fin de permettre le partage des communications aux participants avec anticipation à l'atelier, vous êtes prie de ben vouloir envoyer votre communication à la Direction de la Protection Sociale du Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les institutions (racinesenghor@yahoo.fr) dans les meilleures délais.